

CONSEIL MUNICIPAL
24 FÉVRIER 2011
PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres

En exercice :	27
Présents :	23
Représentés :	04
Excusé :	00
Absent :	00

MEMBRES PRÉSENTS : Mesdames : M.F. ROGER DALBERT, L. DENEULIN VILLE, M. BERNIER, P. MONAT, S. LEMAIRE, S. TALARMIN, S. PAOLI, B. PERNOT, C. ROGER DALBERT, C. BILLIARD, C. BEJANNIN.

Messieurs: D. CRETENET, G. GERY, B. MORETTON, J.Y. MARTIN, J.N. PHILIPONA, B. GALLOIS, D. EYRAUD, M. SERRE, S. VIGNON, G. CARTON, C. CLÉMENT, A. GONZALEZ.

MEMBRES REPRÉSENTÉS:

A. VERPILLAT	pouvoir donné à	D. EYRAUD
A. BEJUY	pouvoir donné à	M.F. ROGER DALBERT
A. BASTIE	pouvoir donné à	A. GONZALEZ
F. NOVAT	pouvoir donné à	C. BEJANNIN

SECRÉTAIRE : S. TALARMIN

L'an deux mil onze, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Genis les Ollières, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise ROGER DALBERT, Maire.

Présentation du bilan 2010 des travaux du Conseil Municipal des Enfants et des projets 2011

MAXIME BELOT, Maire sortant, explique les actions réalisées en 2010 par le Conseil Municipal des Enfants :

- Vente de Bonbons et de boissons lors d'une soirée du festival Changez d'Air au profit des victimes du tremblement de terre à Haïti,

- Action de nettoyage du Village avec 5 équipes réparties surtout sur le centre du village pour le ramassage des déchets. Il y a eu 5 gros sacs de déchets collectés.
- Organisation d'une chaîne humaine à l'occasion du Téléthon,
- Distribution de tracts afin de sensibiliser la population à l'importance des dons d'organes (association « Donner la main - don de soi »)
- Participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.

M. BERNIER, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, est déçue par la faible participation des enfants ce soir, alors que pratiquement tous étaient là pour la préparation. Cependant elle tient à préciser que les enfants ont été sérieux et ont bien travaillé au cours de cette année.

ELSA CALLEJA, en 6^{ème} à J.J. Rousseau, nouveau Maire des enfants prend la parole pour évoquer les projets de cette année :

- Il est prévu qu'ils interviennent de nouveau cette année dans le cadre du Festival Changez d'Air, il n'a pas encore été décidé sous quelle forme.
- Une nouvelle journée propreté dans le village va être organisée le samedi 28 mai car le grand Lyon organise au même moment la Fête de la Propreté sur toute la semaine,
- Ils souhaitent également s'associer encore cette année au Téléthon,
- Enfin ils participeront également aux Commémorations officielles.

M.F. ROGER DALBERT regrette l'absence d'une partie des enfants du Conseil Municipal, remercie les présents et leur demande s'ils sont contents de l'année écoulée.

M. BELOT répond qu'effectivement ils sont contents car ils ont réalisé tous les projets qu'ils voulaient.

M.F. ROGER DALBERT leur explique qu'elle pense que ce type d'expérience est très enrichissante car elle leur permet, notamment, de voir qu'il n'est pas toujours facile de réaliser ce qu'on avait prévu et qu'il est souvent nécessaire d'adapter les projets. Par ailleurs, ils apprennent également qu'on n'obtient pas toujours ce qu'on avait escompté lorsqu'on a mis en place ses projets. Enfin cela leur apprend à travailler en équipe. Elle espère, en conséquence, que cette expérience leur sera profitable pour l'avenir.

M.F. ROGER DALBERT, Maire, donne la parole à J.M. ROFFAT, président de l'Association « Donner la Main - Don de soi » qui remercie, au nom de l'association, les enfants du CME pour l'action qu'ils ont réalisé et pense qu'il serait possible d'organiser cette année une nouvelle action peut-être plus importante afin de marquer les esprits et de sensibiliser la population. Il est donc à la disposition du CME pour travailler sur ce projet.

M.F. ROGER DALBERT remercie les enfants.

Madame le Maire propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du vingt-sept janvier 2011 : des membres du Conseil Municipal font part du fait qu'ils n'ont pas reçu ce Procès Verbal. **M.F. ROGER DALBERT** précise qu'effectivement il a été envoyé très tardivement en raison de conditions particulières en ce moment. **Le Procès Verbal est approuvé par VINGT CINQ Voix et TROIS abstentions (M. SERRE, S. PAOLI et D. EYRAUD conseillers municipaux du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »).**

FINANCES ET BUDGET

D2011-21 : Approbation du Compte Administratif 2010

G.GERY, adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Ce compte administratif doit présenter, par colonne distincte et dans l'ordre des chapitres et des articles du budget :

En recettes : la nature des recettes, les évaluations du budget et la fixation définitive des sommes à recouvrer d'après les titres justificatifs.

En dépenses : les articles de dépense du budget, le montant des crédits, les crédits ou portion de crédit à annuler, faute d'emploi dans les délais prescrits.

Il doit être joint à ce compte les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal et lui permettre d'apprécier ses actes administratifs pendant l'exercice écoulé.

Le Compte administratif de l'exercice budgétaire 2010 fait apparaître :

1. En section de fonctionnement :

◆ Recettes de fonctionnement	3.522.889,87 €
◆ Dépenses de fonctionnement	3.197.957,69 €
◆ Soit <u>excédent de fonctionnement 2010</u>	324.932,18 €

2. En section d'investissement

◆ Recettes d'investissement	1.458.508,37 €
◆ Dépenses d'investissement	1.246.861,47 €
◆ Soit <u>excédent d'investissement 2010</u>	211.646,90 €

Conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif à la présidence des séances, il a été demandé aux membres du Conseil Municipal d'élire un Président, autre que Mme le Maire, pour débattre de ce point, Mme le Maire se retirant pour le vote.

G. GERY est désigné par l'assemblée pour présider au vote de cette délibération.

A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À SAINT GENIS », souhaite souligner le dérapage dans les charges générales, cependant malgré ce dérapage, on dégage un excédent important car de nombreux postes sont surévalués.

G. GERY, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que cet excédent est en baisse continue depuis plusieurs années, et qu'en conséquence la Commune ne dispose pas de si grandes marges que ça.

M.F.ROGER DALBERT, Maire, précise par ailleurs qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget, c'est pourquoi il y a quelques dépenses qui sont légèrement surévaluées.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2011-22 : Approbation du Compte de Gestion

G. GERY, adjoint en charge des Finances, explique que **MME RONCARI**, Trésorière, n'a pu participer au Conseil Municipal pour présenter le compte de gestion. Il rappelle que le compte de gestion du comptable de la commune comprend toutes les opérations constatées au titre de la

gestion de l'exercice, y compris celles effectuées pendant le délai complémentaire prévu par les textes.

Ce compte de gestion est en concordance avec le Compte administratif de la Commune, il doit être entendu, débattu et arrêté par le conseil municipal.

M.F. ROGER DALBERT, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce compte de gestion.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2011-23 : Affectation du résultat de l'exercice 2010

G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle qu'à l'issue de l'arrêt du Compte Administratif et du Compte de Gestion, il est constaté un résultat d'exercice.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Le résultat cumulé des investissements, issu du Compte Administratif 2010, étant déficitaire, reports compris, de **410 092,95 €**, il y a obligation d'affectation en section d'investissement de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement à hauteur du déficit cumulé d'investissement.

L'excédent cumulé de fonctionnement étant de **586 804,68 €**, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver une affectation à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », section investissement, de la somme de **410 092,95 €**, et à l'article 002 « excédent antérieur reporté », section de fonctionnement, d'affecter la somme de **176 711,73 €**.

A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À SAINT GENIS », pense qu'il serait mieux de tout affecter en investissement.

G. GERY précise qu'une fois les sommes affectées à l'investissement, elles ne peuvent plus revenir en fonctionnement et il est donc toujours plus prudent de ne pas tout mettre en investissement.

Pour **A. GONZALEZ**, il y a peu de risque puisque les postes, en fonctionnement, sont surévalués, il y a donc des marges utilisables en fonctionnement. Par ailleurs, le fait de tout affecter à l'investissement permettrait sans doute de ne pas recourir à l'emprunt.

M.F. ROGER DALBERT souligne qu'il lui semble que les contribuables doivent apprécier que la Commune gère de manière prudente les finances de la Commune, et qu'un déficit de fonctionnement ne pourrait être compensé que par l'impôt.

Résultat du vote : VINGT TROIS VOTES POUR et QUATRE ABSTENTIONS (A. GONZALEZ, C. BEJANNIN, A. BASTIE, F. NOVAT conseillers municipaux du groupe « AGIR À ST GENIS »)

D2011-24 : Subventions 2011

J.N. PHILIPONA, conseiller municipal délégué aux associations, explique que conformément aux orientations de la commission « subventions » du 25 janvier 2011, il est proposé d'attribuer à l'ensemble des associations ayant été retenues compte tenu de leur objet et du public concerné, les subventions suivantes :

Association locales :

♦ Masque et Pinceau	1.500 €
♦ Amicale Boules	300 €
♦ Cercle Picard-Brosse	1.460 €

♦	Randonnée Saint Genoise	170 €
♦	Le Comité des fêtes	3.200 €
♦	UCIA	1.600 €
♦	Classes en 1	800 €
♦	École de Musique	19.700 €

Associations extérieures à la Commune :

♦	Ass. Des Jeunes Sapeurs Pompiers	200 €
♦	GILE	150 €
♦	ARAIRE	150 €

Action sociale de la Commune :

♦	Centre Communal d'Action Social	30.000 €
♦	Belin Beline	113.150 €
♦	Les Lutins de l'Ouest (Alfa 3 A)	32.690 €
♦	Centre de Loisirs (Alfa 3A)	19.100 €

Soit un total de 224.170€.

L. DENEULIN VILLE, adjointe au Maire en charge des Affaires sociales, explique les évolutions des subventions des établissements à caractère social. Elle précise également que le taux d'occupation de la crèche a augmenté. Le relai assistante maternelle envisage de développer les animations afin de maintenir les enfants qui partent. Elle précise également que la subvention du centre de loisirs a été réduite puisqu'en effet dans ses nouveaux locaux, le centre de loisirs ne paie pas de fluide. Une baisse de la subvention de 2500 € a donc été décidée. Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver ces subventions

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2011-25 : Subventions 2011 : Entente Saint Genoise

G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances, explique que conformément aux orientations de la commission « subventions » du 25 janvier 2011, il est proposé d'attribuer à l'Entente Saint Genoise, compte tenu de son objet et du public concerné, les subventions suivantes :

♦	ESG	29.000 €
♦	ESG 40 ans	7.000 €

Résultat du vote : VINGT SIX VOTES POUR et UNE ABSTENTION (JN PHILIPONA, conseiller municipal du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »).

D2011-26 : Vote des taux d'imposition

G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances, propose au Conseil Municipal de voter les taux Communaux des 3 taxes ménages (TH, TFB, TFNB). Conformément aux orientations prises en débat d'orientation budgétaire de janvier 2011 et aux orientations du Budget Primitif, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes ménages au niveau de ce qu'ils étaient en 2010. Ils s'établissent donc à 16,10% pour la Taxe d'Habitation, à 18,27% pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et à 44,51% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

G. GERY précise que les taux de la Commune sont légèrement au dessus de la moyenne du département mais, par ailleurs, les bases sont moins élevées.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

D2011-27 : Budget Primitif 2011

G. GERY, adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif pour 2011 qui se décompose comme suit :

1. Section de fonctionnement :

- ◆ Recettes **3.808.582 €**
- ◆ Dépenses **3.808.582 €** dont **218.010 €** de virement à la section d'investissement

2. Section d'Investissement

- ◆ Recettes **2.226.028 €**
- ◆ Dépenses **2.226.028 €**

Le Vote s'est établi par chapitre pour chaque section.

A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À SAINT GENIS », s'étonne qu'il y ait une ligne Dépenses imprévues, alors que déjà toutes les enveloppes sont surévaluées.

Par ailleurs, concernant les projets d'investissements, il souhaite informer les membres du Conseil que les membres du groupe « AGIR À SAINT GENIS », ont une autre position. Déjà concernant l'emprunt, la Commune souhaite emprunter à 3.8 voire 4% alors que le placement du leg Picaud Brosse ne rapporte que 2.8%, il vaut mieux l'utiliser.

Ensuite sur les projets. Ils n'ont pas voté, au moment de la présentation de l'agrandissement du restaurant scolaire et ils maintiennent leur position d'opposition. Concernant les vestiaires du Foot ils estiment qu'il y a une spirale dans les chiffres qui sont trop élevés si on les rapporte au m². Ils ne sont pas opposés à la construction de vestiaires pour le football mais pas à ce coût. Cela permettrait de ne pas faire d'emprunt, par ailleurs, il leur semble plus important d'orienter les investissements afin de maintenir le centre de loisir à Chapoly, de développer des actions pour le maintien du commerce sur place comme par exemple d'acheter des fonds de commerce pour ensuite les mettre en gérance, afin de maintenir une vie dans le centre du village. **A. GONZALEZ** précise donc que le groupe « AGIR À SAINT GENIS » ne va pas voter le budget non qu'ils mettent en cause la gestion effectuée mais parce qu'ils n'adhèrent pas aux orientations prises.

D. CRETENET, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, souhaite préciser que le PLU ne permet pas d'acquérir et/ou d'imposer des alignements pour faire des commerces en rez-de-chaussée, ce genre d'action n'est possible que sur du programme neuf. Par ailleurs, lorsqu'une commune préempte un local commercial, elle dispose d'un an pour trouver preneur, ce qui n'est, bien souvent, pas aisé, et au bout d'un an, que fait la Commune du commerce.

M.F. ROGER DALBERT, Maire, revient sur le projet d'extension du restaurant scolaire, elle rappelle que d'une part compte tenu des effectifs actuels il devenait nécessaire d'agrandir et que même s'il n'y avait pas eu de modification du règlement de la cantine familiale, avec l'arrivée de la CLIS, il n'était plus possible de fonctionner autrement.

B. MORETTON, adjoint au Maire en charge des bâtiments, souhaite également préciser que le projet des vestiaires n'est pas un projet luxueux et que les m² sont coûteux car se sont des m² techniques. Par ailleurs, la Commune a souhaité intégrer des normes HQE ce qui majore également les coûts.

M.F. ROGER DALBERT précise également que les investissements de la Commune touchent toute la population, puisque la Commune a investi dans le social avec la crèche, dans le culturel

avec l'espace culturel, par ailleurs les projets ne sont pas disproportionnés et nombre de communes aux alentours ont des équipements plus coûteux.

Pour revenir sur les investissements favorisant l'installation des commerçants elle précise par ailleurs qu'il serait également important que la population aille dans les commerces locaux et ce serait déjà une action significative en faveur du commerce.

Résultat du vote :

Section de Fonctionnement : VINGT TROIS VOTES POUR et QUATRE CONTRE (A. GONZALEZ, C. BEJANNIN, A. BASTIE, F. NOVAT conseillers municipaux du groupe « AGIR À ST GENIS »)

Section d'Investissement : VINGT TROIS VOTES POUR et QUATRE VOTES CONTRE (A. GONZALEZ, C. BEJANNIN, A. BASTIE, F. NOVAT conseillers municipaux du groupe « AGIR À ST GENIS »)

D2011-28 : Admission en non valeur

G. GERY, adjoint au Maire en charge des finances, explique aux membres du Conseil Municipal que Mme la Trésorière Principale nous a informé que malgré les recherches effectuées, elle n'est pas en mesure de mettre en recouvrement les titres 118, 190 et 193 émis en 2008 pour un montant total de 516.45 €.

En conséquence, afin de régulariser les écritures comptables, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'admettre ces sommes en « non-valeur ».

Résultat du vote : UNANIMITÉ

URBANISME

D2011-29 : Mise en demeure d'acquérir le lot n°3 du lotissement Mérieux par l'OPAC du Rhône

D. CRETENET, 1^{er} adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, rappelle que l'OPAC du Rhône est propriétaire du lot n°3 du lotissement Champoulin. Le projet initial sur ce lot, était de construire une unité de vie, c'est-à-dire une petite résidence pour personne âgées. Or, après de nombreuses années sur ce projet, la Commune a reçu un avis négatif pour cette réalisation au motif que le secteur n'était pas déficitaire et que par ailleurs, dorénavant les petites structures, non rentables, n'étaient plus financées.

La Commune a donc demandé à L'OPAC de travailler sur un projet de logement social sous forme de petites maisons jumelées.

L'OPAC a donc élaboré un projet dans ce sens. Cependant, ce terrain est classé au PLU comme emplacement réservé au profit de la Commune. Afin de ne pas attendre la prochaine révision du PLU, l'OPAC a donc mis en demeure la Commune d'acheter ce terrain qui lui est réservé. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de refuser l'acquisition de ce terrain, l'OPAC obtiendra ainsi, la possibilité de déposer son projet.

D. CRETENET explique que sur les 14 logements prévus, on va leur demander de réaliser quelques logements adaptés. Les bailleurs, lorsqu'ils en réalisent, le font systématiquement en rez-de-chaussée.

L. DENEULIN VILLE souligne que c'est une réflexion qui se développe sur les Commune du SIPAG. Par ailleurs le quartier de Champoulin est intéressant car c'est plat pour accéder au village.

Résultat du vote : UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

1. Résultat de la Commission d'Appel d'Offres relative à l'extension du restaurant scolaire

B. MORETTON, adjoint au Maire en charge des Bâtiments, explique aux membres du Conseil Municipal qu'à l'issue de la commission d'appel d'Offres le coût des travaux devrait être pour l'extension du restaurant scolaire de 297.297 € TTC soit une somme légèrement inférieure à l'estimation. Les travaux de sécurisation du chantier seront effectués à compter du 16 mars pour un début des travaux prévu au 23 mars.

2. Programmation culturelles

P. MONAT, adjointe au Maire en charge des Affaires Culturelles, présente la saison culturelle :

La grande lessive 17/18 mars :

Un travail sera effectué sur les 10 mots de « la caravane des dix mots » et exposé sur des fils tendus dans le cadre de l'opération « La Grande Lessive » :

- Les dix mots sont : Accueillant-Agapes-Avec-Choeur-Complice-Cordée-Fil-Harmonieusement-Main-Réseauter.
- « Si vous croisez ce fil et qu'il vous tend un brin, n'hésitez pas à y accrocher un peu de vous, un peu de sens, un petit supplément d'œuvre Vous pourrez étendre vos écrits le jeudi 17 et vendredi 18 Mars 2011 dans l'opération Grande lessive ». Mélyne,
- **Tout au long de l'année, dans le bulletin, au conseil... La Commission Culturelle vous propose de participer au défi de « la Caravane des dix mots »** qui consiste à jouer avec ces mots. Exemple d'article dans le BM :

ESG- chorale Résonances:

Depuis de longues années, complice de ses choristes, Corinne Poulain a dirigé ce chœur avec beaucoup d'enthousiasme. Elle part pour d'autres aventures, toujours au service de la musique...

Elle passe la main à Jean Michel...Merci Corinne d'avoir conduit cette chorale **harmonieusement** pendant toutes ces années.

Harmonieusement : c'est un mot un peu long, choisi pour la participation à la semaine de la langue française, il déroule un ensemble de sons bien combinés entre eux, agréables à l'oreille...

La caravane des Dix Mots est un concept du théâtre des Asphodèles...

Il s'agit de proposer « d'aller à la pêche au sens des mots au-delà de leur propre définition, afin de montrer la richesse et la diversité que tout être humain porte en lui » à travers un projet aux multiples facettes : artistique, culturel, éducatif, linguistique et social.

A partir du simple prétexte de dix mots en langue française, des artistes de plus de 45 régions ou pays du monde tentent au quotidien de restituer le vécu et l'imaginaire de leurs concitoyens

La caravane à St Genis...

C'est une première approche de ces 10 mots choisis par le ministère de la culture. La commission culturelle a reçu deux représentantes de la Caravane des 10 mots pour aller plus loin dans cette idée.

Partenariat avec le Conservatoire

Scène découverte **Vendredi 08 avril à 20h30 ESCALE**

Avec les groupes du département musiques actuelles/chanson

Du 10 au 14 mai : 11^{ème} édition du Festival Changez d'Air

Le programme est en cours de finition

Le 16 juin Soirée Court Métrage, organisée par le Ciné Club mais ouverte à tous

Le 2 juillet, Théâtre «La Sagouine » :

La Sagouine - pièce pour une femme seule d'Antonine Maillet, Jacqueline Jacot et Florence Mallet, compagnie théâtrale Atmosphère :

A travers un monologue, on entend plusieurs voix qui se répondent, comme si grouillait sur scène tout un petit monde de pauvres et de riches. Tantôt confrontés à la grande Histoire : la dépression, la Seconde Guerre Mondiale et celle du Vietnam, la conquête de la lune, une identité nationale problématique révélée lors d'un recensement. Tantôt pris dans les histoires de familles, de paroisse et de voisinage : chicanes ou fêtes, rêves et misères, quand « c'est bien malaisé d'être pauvre ».

Récit attachant plein d'humeurs et d'humour.

Cette pièce fera également l'objet de lectures à la médiathèque et auprès des personnes âgées dans différentes institutions.

Le 5 juillet, ciné-concert :

Projection, sans doute en extérieur, d'un film muet de Buster Keaton, accompagné en direct par deux Professeurs de musique de l'École de Musique.

P. MONAT informe également les membres du Conseil Municipal que la Commune participera à l'édition 2011 des journées du Patrimoine, en collaboration avec Le Tabagnon. Cette année les journées du Patrimoine ont pour thème les voies de Circulation. Le Tabagnon travail a un parcours en travaillant sur les noms et sur les quartiers.

M.F. ROGER DALBERT, Maire, remercie **P. MONAT** qui donne du souffle à la programmation culturelle et elle l'a félicité pour l'énergie qu'elle déploie.

Date :

Conseils Municipaux : **31 mars 2011 à 20H30**
26 mai 2011 à 20H30
7 juillet 2011 à 20H30

CCAS : **22 mars à 18H45**

Commission des Permis de Construire : **7 mars à 18H30**

Commission Développement durable : **17 mars 2011 à 18H30**

Interservices : **21 mai 2011 à 14H00**

Conseil d'École Maternelle : **15 mars 2011 à 20H30**

Conseil d'École Élémentaire : **17 mars 2011 à 20H30**

Élections Cantonales : **le 20 mars et le 27 mars**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15

Le prochain Conseil aura lieu le 31 mars 2011 à 20H30

A Saint Genis les Ollières, le 3 mars 2011

Le MAIRE,

M. F. ROGER DALBERT